

CABINET DU PRÉFET bureau de la communication interministérielle

Strasbourg, le 21 octobre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Préfecture du Bas-Rhin organise conjointement avec la Chambre de Métiers d'Alsace la session de l'année 2012 de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi.

Les dossiers sont à retirer à la Chambre de Métiers d'Alsace - Espace Européen de l'Entreprise - 30, Avenue de l'Europe - 67300 SCHILTIGHEIM, à compter du 16 novembre 2011 et seront disponibles sur le site internet **www.cm-alsace.fr**

Ils doivent parvenir à cette même adresse soit par voie postale pour le 10 janvier 2012 délai de rigueur, en recommandé avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi, soit par dépôt direct dans ces mêmes locaux de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 16 H 00 en respectant cette même échéance.

Les dates des épreuves sont fixées au mercredi 14 mars 2012 pour les U.V. I, II, III et à compter du mercredi 9 mai 2012 pour l'U.V. IV.

Les droits d'inscription sont fixés à 19 € par U.V. (unité de valeur).